

Violence à l'école

Devant la persistance, voire l'aggravation des phénomènes de violence à l'école, le Minis-



tre a demandé aux recteurs que toute agression à l'encontre des personnels de l'Éducation Nationale, directement liée « à la fonction ou à la qualité de la victime », qu'elle ait eu lieu à l'intérieur ou à l'extérieur de l'établissement, soit systématiquement signalée au Procureur de la République et que les « personnels victimes bénéficient d'un soutien sans faille à tous les niveaux de la hiérarchie ».

Le Ministre a par ailleurs ajouté qu'il sera apporté aux victimes, « chaque fois que cela sera nécessaire, une protection juridique adaptée, tel que prévu notamment dans l'article 11 de la loi du 13 juillet 1983 » et qu'un accompagnement personnalisé sera mis en œuvre dans les meilleurs délais.

Enfin, concernant « le traitement des auteurs des infractions de violences volontaires sur les personnes et les biens », il a été recommandé aux personnels de l'Éducation Nationale « la plus grande fermeté dans la mise en place de réponses éducatives internes ou externes ».

La FAEN présente dans le débat

Dès la nomination des **différents ministres et des membres de leurs cabinets**, les responsables de la FAEN ont noué le contact avec ces différents responsables.

Une délégation de la FAEN a été reçue par le **Conseiller du Président de la République** en charge de l'Éducation, assisté d'un Conseiller Technique, le 14 juin 2007.



Une autre délégation est reçue par le Conseiller du Premier Ministre.

Ces rencontres ont permis d'approfondir des sujets d'actualité, de rappeler les analyses et demandes de la FAEN, mais également de recueillir des précisions, voire des nuances et des rectificatifs, aux informations parfois approximatives diffusées par la presse.

1- Abrogation du décret De ROBIEN modifiant les statuts des enseignants du second degré :

Cette décision sera suivie d'une **négociation sur la « condition enseignante »**, conduite par le **ministre de l'Éducation Nationale**, et qui débouchera sur la rédaction par Xavier DARCOS d'un « **livre vert** » (diagnostic) qui devrait être rendu public à l'**automne 2007**.

Puis le **Ministre élaborera des propositions** qui seront consignées dans un « **livre blanc** », rendu public au **printemps 2008**.

Le Président veut que l'ensemble du dossier, (et donc probablement des statuts), soit « remis à plat ».

La FAEN a demandé que les moyens supplémentaires, rendus nécessaires par l'abrogation du décret De Robien, ne soient pas donnés exclusivement sous forme d'heures supplémentaires mais tiennent compte des demandes formulées par les établissements.

2- Carte scolaire :

Nous avons rappelé la position de la FAEN :

- **l'absence de mixité sociale** dans certains établissements et quartiers pose un réel et grave problème pour lequel nous formulons plusieurs propositions ;
- **des assouplissements de la carte scolaire sont nécessaires**, notamment dans le cadre des « bassins » ;
- **la suppression complète de la carte scolaire ne constitue pas la bonne solution.**

Le Conseiller du Président de la République a tenu à rectifier les affirmations diffusées par la presse et certains syndicats : **le Président souhaite que l'on s'oriente vers la suppression de la carte scolaire, mais la décision n'est pas prise.**

3- Les emplois :

La suppression de nombreux emplois dans l'Éducation Nationale pose de sérieux problèmes de fonctionnement des établissements (enseignants, EVS, etc.).

L'annonce du **remplacement d'un fonctionnaire sur deux** partant en retraite ou arrivant en fin de contrat (EVS) va exacerber les problèmes alors qu'il faudrait au contraire **renforcer la présence d'adultes.**

Pour le Président il faut choisir entre revalorisation et postes ; **il n'y aura pas d'augmentations uniformes, ni d'augmentations sans contreparties.**

Congé pour maternité

La loi du 5 mars 2007 réformant la protection de l'enfance crée un article inséré dans le Code de la Sécurité Sociale.



Celui-ci introduit une possibilité de **racourcir à 3 semaines la période de congé prénatal** au profit d'un allongement de la période postnatale du congé de maternité, y compris pour les enfants à partir du troisième.

Cette disposition s'applique aux fonctionnaires et se substitue à celle qui n'existait jusqu'alors que dans la seule fonction publique.

Avantages et inconvénients de cette nouvelle réglementation :

Dans la précédente, les femmes fonctionnaires pouvaient demander à réduire jusqu'à 2 semaines leur congé prénatal (leur congé postnatal pouvait donc durer une semaine de plus mais pour une durée totale de congé inchangée).

Par contre, ce droit n'existait que pour les deux premiers enfants. Aucun report n'était autorisé aux femmes fonctionnaires pour le troisième enfant et suivants, qui pourront désormais en bénéficier.

Formation continue dans les GRETA

En 2005, les 259 GRETA ont accueilli 446 080 stagiaires, dont 50% étaient demandeurs d'emploi.

La formation des stagiaires est financée dans plus de la moitié des cas sur fonds publics et dans plus d'un tiers par leur employeur.

Le chiffre d'affaires atteint 400 millions d'euros.

Les formations dispensées dans les GRETA s'adressent en majorité à des ouvriers et des employés et sont dans un cas sur deux de niveau V (CAP et BEP).

Les trois quarts des 19 000 stagiaires qui ont préparé un diplôme ont été reçus.

Résultats des BTS

A la session 2006, 102 150 BTS ont été délivrés par le ministère de l'Éducation Nationale, soit 390 de moins qu'à la session 2005.

Le taux de réussite 2006 est le meilleur observé depuis 1995 (59,5% en 1995, 65% en 2005 et 65,8% en 2006).

Les candidats scolaires réussissent mieux que ceux issus de l'apprentissage et de la formation continue, et les taux de réussite sont plus élevés chez les bacheliers généraux que chez les bacheliers technologiques et professionnels.

Santé, jeunesse et sport

Suite à la composition du nouveau gouvernement, le ministère « de la Jeunesse et des Sports » s'est métamorphosé en un ministère « de la Santé, de la Jeunesse et des Sports ».



Ce changement est tout sauf anodin : jusque-là, l'objectif clairement affiché de l'ancien ministère était de tout mettre en œuvre pour promouvoir l'image de la France au travers du sport. En quelque sorte, un service ministériel au service des sportifs de très haut niveau, pour « gagner des médailles ».

Aujourd'hui, on constate une volonté de retour à une vision réellement plus « populaire » du sport, en y juxtaposant la santé : **le sport** est un outil de promotion de notre pays, certes, mais c'est surtout **un outil de santé publique**, où avant de vouloir « pointer » les élites, il convient d'initier le plus grand nombre à une pratique régulière.

Face à l'obésité qui progresse, face à la démotivation des jeunes pour s'inscrire dans les clubs sportifs (et y rester), face au manque d'activité physique d'un nombre grandissant d'entre eux, le nouveau gouvernement semble faire le choix d'une promotion du sport chez tous les jeunes, pour leur bien être et leur santé... « Un esprit sain dans un corps sain » : la maxime ne date pas d'hier ; le nouveau gouvernement affiche son souhait de la remettre au goût du jour...

Confirmation ou non d'ici à quelques mois.